

Aide à domicile

Le Service d'Aide à Domicile intervient auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap et se charge de leur apporter une aide matérielle dans les tâches de la vie quotidienne.

Un service public de qualité

Le Service est titulaire d'une autorisation délivrée par le Conseil Départemental (SAP261300412) pour dispenser des prestations au domicile auprès d'un public vulnérable en raison de son âge, de son état de santé ou de son handicap. Notre mode d'intervention est de type prestataire.

Après une évaluation globale des besoins de la personne au domicile, un projet individualisé d'aide et d'accompagnement est élaboré. Un contrôle et une réévaluation des besoins sont réalisés pour s'assurer de la qualité du service rendu.

Des intervenants formés et/ou diplômés qui entretiendront avec vous une relation d'aide et de confiance.

Nos Missions

- ▶ Permettre la préservation ou la restauration de l'autonomie des bénéficiaires dans l'exercice des activités de la vie quotidienne
- ▶ Permettre un soutien à domicile ;
- ▶ Maintenir ou développer des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Notre offre de service

L'aide à domicile accomplit avec vous un ensemble de tâches et vous apporte son aide pour la réalisation des actes de la vie quotidienne :

- ▶ Entretien du logement et du linge
- ▶ Courses
- ▶ Préparation des repas
- ▶ Aide à la prise de repas
- ▶ Aide à la toilette et à l'habillage

L'aide à domicile apporte un soutien à la personne :

- ▶ sur le plan moral (écoute et une communication) ;
- ▶ sur le plan intellectuel (stimulation de l'intérêt) ;
- ▶ sur le plan social par l'aide aux démarches administratives courantes.

Les interventions à domicile, d'une durée de deux heures, sont effectuées du lundi au vendredi :

- ▶ de 08h00 à 10h00
- ▶ de 10h00 à 12h00
- ▶ de 13h00 à 15h00
- ▶ de 15h00 à 17h00

Pour l'aide à la prise de repas, une intervention d'une heure peut être programmée :

- ▶ du lundi au vendredi, de 18h00 à 19h00 ;
- ▶ le samedi, dimanche et jours fériés de 11h00 à 12h00.

Conditions d'accès :

Le Service d'Aide à Domicile du C.C.A.S est un service public, créé en 1973, qui s'adresse aux Aubagnais :

- ▶ âgés de plus de 60 ans ;
- ▶ en situation d'handicap ;
- ▶ en situation temporaire difficile : sortie d'hospitalisation, absence momentanée de l'entourage assurant le soutien à domicile.

Référence :

- ▶ Autorisation : SAP 261300412
- ▶ Mode d'intervention : Prestataire
- ▶ SIRET : 2 61 300 41 2000 28
- ▶ APE : 84 11 Z

Tarifs :

- ▶ Taux C.N.A.V
- ▶ Taux C.D 13 (dossiers APA, Aide Sociale et P.C.H.)

JOURS	APA	AIDE SOCIALE DISS	AUTRES CAISSES DE RETRAITE	SANS P.E.C.(3)
Du Lundi au Vendredi	20,30€/h H.T. 20,30€/h T.T.C	20,30€/h H.T.(1) 20,30€/h T.T.C (1)	20,80€/h H.T. 20,80€/h T.T.C	20,80€/h H.T. 20,80€/h T.T.C

Dimanche &
jour férié

24,46€/h
H.T.
24,46€/h
T.T.C

24,46€/h
H.T. (2)
24,46€/h
T.T.C (2)

23,70€/h
H.T.
23,70€/h
T.T.C

24,46€/h
H.T.
24,46€/h
T.T.C

(1) plus participation horaire de l'utilisateur d'1€ T.T.C

(2) plus participation horaire de l'utilisateur d'1,25€ T.T.C

(3) sans P.E.C. : sans prise en charge par une caisse de retraite (Payant)

- ▶ Le prestataire remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur appelé "personne accompagnée" à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 euros T.T.C ou au consommateur qui lui en fait la demande.

La tarification est établie en fonction des prises en charges délivrées par les caisses de retraite, le Conseil Départemental et les mutuelles.

DES SERVICES ET DES SOLUTIONS POUR PRÉSERVER VOTRE AUTONOMIE
N

& FACILITER VOTRE QUOTIDIEN



SERVICE D'AIDE A DOMICILE

SERVICE

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS - SAAD

Immeuble les Marronniers
Avenue Antide Boyer
13400 Aubagne

 04 42 18 19 5
4

 Courrie
1